

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 01086 Numéro SIREN : 893 358 002 Nom ou dénomination : A C RENOVATION
--

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2023 sous le numéro de dépôt 20122

Consultation du compte fiscal
893 358 002 SAS A C RENOVATION
Déclaration déposée le 18/05/2023 en euros au titre de l'exercice clos le 31/12/2022 (Dépôt initial)
IS

20122
13 OCT. 2023

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Dépôt papier - Déclarations et annexes néantes			
Déclaration néante			
Si PME innovantes			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)			
A ADRESSES DE L'ENTREPRISE		15 RUE FERNAND PELLOUTIER	
adresse du siège social		93700 DRANCY FRANCE	
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement			
Adresse de messagerie			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère			
B ACTIVITÉ		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
Activités exercées		Tous travaux de Peinture et Rénovation	
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC			
1 – Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :			
3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :			
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?	Oui	Si oui, nom du logiciel utilisé :	EBP
ECF		Désignation du prestataire	
Nom et adresse du comptable		Salarié/Indépendant :	Tél :
IPB* CONSEILS 104 Boulevard Davout 75020 PARIS RCS PARIS 848 381 539 TEL. 06 56 77 01 93			
Nom et adresse du conseil		Salarié/Indépendant :	Tél :

Consultation du compte fiscal
893 358 002 SAS A C RENOVATION
Déclaration déposée le 18/05/2023 en euros au titre de l'exercice clos le 31/12/2022 (Dépôt initial)
IS

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION			
1 Résultat fiscal			
Bénéfice imposable au taux normal			
Bénéfice imposable à 15 %			4 175
Déficit			
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values			
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%			
Plus-values à long terme au taux de 19%			
Autres Plus-values imposables au taux de 19%			
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%			
Plus-values exonérées art. 238 quindecies			
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeune entreprise innovante, art. 44 sexies-0 A	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissements immobiliers cotée		Autres dispositifs	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer			
Dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI			
D IMPUTATIONS			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)			
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			

Consultation du compte fiscal
893 358 002 SAS A C RENOVATION
Déclaration déposée le 18/05/2023 en euros au titre de l'exercice clos le 31/12/2022 (Dépôt initial)
IS

2065 BIS - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065							
Formulaire néant							
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts.							
- Payées par la société elle-même							(a)
- Payées par un établissement chargé du service des titres							(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)							(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							(d)
4. Montants des distributions autres que celles visées en "(a), (b), (c) et (d)" ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)							(e)
							(f)
							(g)
							(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%							(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%							(j)
7. Montant des revenus répartis						total (a à h)	
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) -- SARL - tous les associés ; -- SCA - associés gérants ; -- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; -- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montants des sommes versées :				
à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6				
			Indemnités forfaitaires 5	Rembour-sements 6	Indemnités forfaitaires 7	Rembour-sements 8	
K DIVERS							
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)							
Adresses des autres établissements							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)						22 183
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages						
MVLT imposées à				0%	15%	19%	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
MVLT réalisée au cours de l'exercice							
MVLT restant à reporter							
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS							
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus fiscaux, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice							

Consultation du compte fiscal
893 358 002 SAS A C RENOVATION
Déclaration déposée le 18/05/2023 en euros au titre de l'exercice clos le 31/12/2022 (Dépôt initial)
IS

2023 A - BILAN SIMPLIFIÉ									
									Formulaire néant
ACTIF				Exercice clos en N					
				Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3	
Actif immobilisé									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012					
	Autres	014		016					
Immobilisations corporelles		028		030					
Immobilisations financières (1)		040		042					
Total I (5)		044		048					
Actif circulant									
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052					
	Marchandises	060		062					
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	13 220	070				13 220	
	Autres (3)	072	8 762	074				8 762	
Valeurs mobilières de placement		080		082					
Disponibilités		084	5 157	086				5 157	
Charges constatées d'avance		092		094					
Total II		096	27 139	098				27 139	
Total général (I + II)		110	27 139	112				27 139	
PASSIF								Exercice N NET	
Capitaux propres									
Capital social ou individuel								120	1 000
Écarts de réévaluation								124	
Réserve légale								126	
Réserves réglementées								130	100
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants								131	) 132
Report à nouveau								134	12 565
Résultat de l'exercice								136	3 539
Subventions d'investissement								137	
Provisions réglementées								140	
Total I								142	17 204
Provisions pour risques et charges								Total II	154
Dettes (4)									
Emprunts et dettes assimilées								156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164	
Fournisseurs et comptes rattachés								166	2 428
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :								169	) 172
Produits constatés d'avance								174	
Total III								176	9 935
Total général (I + II + III)								180	27 139
Renvois									
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			

Consultation du compte fiscal
893 358 002 SAS A C RENOVATION
Déclaration déposée le 18/05/2023 en euros au titre de l'exercice clos le 31/12/2022 (Dépôt initial)
IS

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

Formulaire néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N

Produits d'exploitation

Ventes de marchandises		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
Production vendue	biens		215		214	
	services		217		218	143 822
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
Production immobilisée					224	
Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230	2
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	143 824

Charges d'exploitation

Achats de marchandises (y compris droits de douane)					234	
Variation de stock (marchandises)					236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)					240	
Autres charges externes	dont crédit bail :	mobilier		immobilier	242	101 442
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle	243	)	244	401
Rémunérations du personnel					250	22 183
Charges sociales					252	8 317
Dotations aux amortissements					254	
Dotations aux provisions					256	
Autres charges	(	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259	)	262	44
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)					264	132 387

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

270 11 437

Produits et charges divers

Produits financiers					(III)	280	
Produits exceptionnels					(IV)	290	
Charges financières					(V)	294	328
Charges exceptionnelles	(	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	)	(VI)	300	6 934
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices					(VII)	306	626
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310		3 549

Consultation du compte fiscal
893 358 002 SAS A C RENOVATION
Déclaration déposée le 18/05/2023 en euros au titre de l'exercice clos le 31/12/2022 (Dépôt initial)
IS

B - RÉSULTAT FISCAL						1		2	
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2						312	3 549	314	
Réintégrations									
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
Provisions non déductibles						322			
Impôts et taxes non déductibles						324	626		
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
Déductions									
Entreprise nouvelle (44 sexies)				986					
Zone franche urbaine (44 octies A)				987					
Zone restruct. défense (44 terdecies)				127					
Zone revitalisation rurale (44 quindécies)				138					
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)				981					
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)				989				342	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)				991					
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992					
Investissements outre-mer				344					
Zone franche d'activité (44 quaterdecies)				345					
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)				993					
Divers, dont :	Créance due au report en arrière du déficit			346					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648					
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641					
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	4 175	354		
Déficits									
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356			
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)				dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	4 175	372		

AC RENOVATION

SASU

Au Capital Social de 1 000 €

Divisé en 100 parts de 10 € la part

15, rue Fernand PELLOUTIER 93700 DRANCY

RCS BOBIGNY : 893 358 002

ASSEMBLEE GENERALE DE CLOTURE DES COMPTES ANNUELS

Procès-verbal en date du 20 Juin 2023

L'an deux Mille Vingt Trois et le vingt Juin, à 10 heures.

Les associés de la Société se sont réunis, au siège social de ladite société, susvisée sur la convocation qui leur a été faite par la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Mr IFRAH ALI, Président

Sont présents :

- Mr CHAHED Anouar
Président, soussigné de première part,
Pour 100 actions, numérotées de 01 à 100 ci 100 Parts

Total des parts composant le Capital social 100 Parts

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée
En entrant en séance.

Le Président constate que les associés sont présents et qu'ils possèdent ensemble la totalité des Actions sociales, et peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des trois quarts de capital social, au moins.

Le Gérant peut prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président :

- Le rapport de gestion (rapport des comptes annuels)
- La proposition d'affectation du résultat.
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée
- La feuille de présence.

Le gérant déclare que les documents requis ont été tenu à la disposition avec tous les renseignements exigés par la loi au siège social pendant les quinze jours avant la date de la présente.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

AC RENOVATION

- Le rapport de gestion (rapport des comptes annuels)
- La proposition d'affectation du résultat
- Pouvoir en vue des formalités légales
- Questions diverses

Les associés appelés à voter, donnant acte à l'unanimité à la gérance, du respect intégral de leurs droits quant au mode de convocation de l'assemblée et à la communication des pièces.

Puis lecture est donnée du rapport de gestion.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur la résolution figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée générale des actionnaires, après avoir entendu lecture du Rapport de gestion sur l'ensemble des opérations et sur les comptes définitifs de l'activité arrêtés au 31 décembre 2022, et présentant un résultat comptable bénéficiaire de 4 175 €uros, approuve lesdits résultats :

- Les comptes annuels
- Le rapport de gestion

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne quitus au gérant de l'exécution de son mandat et le charge de nouveau cette même Assemblée donne tous pouvoirs au gérant pour effectuer toutes formalités afférentes à la publication et le dépôt de 1 exemplaire au Greffe du tribunal de commerce et des sociétés de BOBIGNY, pour accomplir toutes déclarations et publicité prescrites par la loi.

L'Assemblée générale ordinaire approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2022, les approuve tels qu'ils ont été présentés avec un résultat fiscal bénéficiaire de 4 175 €uros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice 2022 acquis un bénéfice reportable comptable de 3 549 €uros, décide de les affecter au compte report à nouveau 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close.

PRESIDENT
Mr CHAHED ANOUAR



AC RENOVATION

RAPPORT DE GESTION DES COMPTES ANNUELS

L'an deux mille Vingt Trois et le Vingt Juin à 10 heures

En exécution et conformément aux dispositions légales et réglementaires, ce rapport de clôture des comptes annuels a été établi afin qu'il soit présenté lors de cette Assemblée Générale Ordinaire, pour que chacun des Associés puissent s'informer des opérations effectuées jusqu'au 31 Décembre 2022, à l'effet que ce rapport soit soumis à votre approbation.

Tous les documents prescrits par la loi vous ont été envoyés avec le rapport pour votre information à savoir :

- le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêté au 31 décembre 2022.
- Le texte de résolutions proposées.

Aucune observation n'est apportée lors de l'établissement des déclarations annuelles et des comptes définitifs afférent à l'activité de ladite société.

Pour les besoins de Gestion des comptes annuels, le bilan a enregistré :

- Des charges d'exploitation pour la liquidation, le compte de :

L'actif brut s'élevant à	27 139 €
Dont un total d'amortissement et provision de	0 €
L'actif net s'élevant à.....	27 139 €

Le passif s'élevant comme suit :

Dont un résultat de l'exercice en cours de	3 539 €
& report à nouveau de	12 565 €
Dont un apport propre en capital de	1 000 €
Réserve légale	100 €
Et de dettes et Emprunts s'élevant à	9 935 €
Le Passif net	27 139 €

- Un compte de résultat (Production) s'élevant à	143 822 €
- Autres produits	2 €
Dont un total des produits d'exploitation de	143 824 €
Total des charges d'exploitation de	132 387 €
Résultat d'exploitations de	11 437 €
Charges financières + divers de	328 €
Produit non admis de	6 934 €
Impôt sur bénéfice	626 €
Provision réserve légale	0 €
Un état de l'exercice portant un résultat comptable Bénéficiaire	3 549 €

Dans le but que l'ensemble de nos diverses propositions disposées à l'approbation de L'Assemblée Générale Ordinaire que nous avons opté à détailler les comptes et annexer à ce rapport 1 copie du bilan afin de faciliter la prise de résolutions et permettre l'ordonnance d'un Quitus au Gérant pour sa gestion.

Le Président
Mr CHAHED Anouar



AC RENOVATION

FEUILLE DE PRESENCE

Président

Mr. CHAHED Anouar

